



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### veuves

Question écrite n° 123080

#### Texte de la question

M. François-Xavier Villain attire l'attention de M. le ministre de la défense quant à la situation de certaines veuves d'ancien combattant qui, semble-t-il, ne perçoivent que le minimum vieillesse, l'allocation supplémentaire n'étant en effet versée que sur demande, et qui est une avance d'argent remboursable sur le patrimoine. Il semblerait que la récupération sur le patrimoine serait effective à partir d'un plafond de 45 700 euros. Or les veuves d'anciens militaires souhaiteraient vivement que cette récupération puisse s'effectuer qu'à partir d'un patrimoine à hauteur de plus de 76 000 euros. Il lui demande sa position quant à ce sujet.

#### Données clés

**Auteur :** [M. François-Xavier Villain](#)

**Circonscription :** Nord (18<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 123080

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 mai 2007, page 4675